MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un magasin ALDI sur la commune de Segre en Anjou Bleu (49500)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: IMMALDI ET COMPAGNIE

Raison sociale: IMMALDI ET COMPAGNIE

N° SIRET: 37856863800084

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: RAOUL

Prénom(s): Kevin

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet sera implante sur un site de 6350 m², localise route de Pouance a Segre en Anjou Bleu (49500). Il s'inscrit dans une zone peri-urbaine a l'Ouest du centre-ville, a l'interface entre des espaces commerciaux au Sud et des equipements sportifs et terrains de golf au Nord et a l'Est. Le projet prevoit de demolir la construction existante (habitation) et de construire un nouveau magasin ALDI avec une surface de vente de l'ordre de 953 m², l'amenagement de 3135 m2 de voiries parkings ainsi que 1330 m² d'espaces verts. Les dispositions du projet sont presentees sur le plan de masse en Annexe 5. Le projet prevoit la realisation de 79 places de stationnement ouvertes au public (77 permeables) dont 2 places PMR, 4 places familles et 4 places equipees de bornes de rechargement pour vehicules electriques (et potentiellement jusqu'a 12 places). Les acces au supermarche ALDI seront amenages a partir de l'entree existante (uniquement entree) au niveau du giratoire au Sud du site et un nouvel acces (entree/sortie) sera cree au niveau de la route de Pouance au Sud-ouest de la parcelle. Emprise au sol : 1828 m2 Surface de plancher : 1520 m2 Surface de voirie 2017 m2 surface de parking : 1118 m2 Plan de demolition en annexe 9 Sur plan de masse : en bleu arbres existants

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en un transfert du magasin, actuellement implante dans la zone commerciale existante a environ 150 metres au Sud-ouest, dont les caracteristiques ne repondent plus aux criteres qualitatifs de l'enseigne. L'acquisition de ce terrain permettra la construction d'un nouveau magasin repondant aux exigences de l'enseigne et aux normes techniques et commerciales actuelles. Le projet de construction vise a ameliorer le confort d'achat des clients de ce commerce alimentaire de proximite en conservant la meme implantation sur la commune de Segre en Anjou Bleu, le long d'un axe structurant d'accessibilite aisee. Le projet consiste a construire un nouveau magasin ALDI, selon les exigences actuelles de l'enseigne et les normes techniques et commerciales en vigueur. L'implantation du projet apparait coherente avec les besoins de l'enseigne et de la clientele et les orientations du PLU de la commune (zone 1AUYc dont la vocation est d'accueillir des activites commerciales) visant a favoriser le developpement des activites economiques dans ce secteur. Le concept de magasin sera moderne et reposera sur un espace de vente repense avec un batiment lumineux et ouvert, et des parcours de circulations completement remanies avec des allees elargies. Le nouveau magasin sera de

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La date d'ouverture previsionnelle du supermarche est prevue pour fin 2026-debut 2027. Les travaux, d'une duree previsionnelle de 6-7 mois, comprendront : - la demolition des constructions existantes avec tri selectif des dechets pour revalorisation, - la realisation des terrassements pour la plateforme du batiment et des travaux de gros oeuvre, - la realisation des operations de terrassements et amenagements des voiries, parkings, reseaux et systeme de gestion des eaux pluviales, - l'amenagement des espaces verts, - les operations de second oeuvre et d'amenagement interieur du magasin. Une demarche de tri selectif des dechets sera mise en oeuvre lors de la construction du magasin. En l'absence de delivrance de l'autorisation d'urbanisme, il est actuellement difficile d'anticiper precisement la periode de mise en oeuvre des travaux. Le maitre d'ouvrage envisage une ouverture previsionnelle du magasin pour fin 2026 - debut 2027 et une duree previsionnelle de travaux de l'ordre de 6-7 mois. Sous reserve de modifications en fonction des delais d'obtention des autorisations, il est possible que les operations de demolition et d'amenagement de la plateforme du magasin soit realisees a partir de l'ete 2026 (juillet). Les operations d'abattage d'arbres seront dans la mesure du possible realisees avant mars ou alors plus vraisemblablement decales en octobre. Les dispositifs et travaux prevus pour la gestion des eaux pluviales sont precises dans la notice architecturale (cf. Annexe 10) et dans l'etude hydraulique (cf. Annexe 11). Il est propose de mettre en place un ensemble de noues, enherbees et connectees par le fond, au droit des espaces verts au centre des stationnements situes au sud-ouest du projet ; ainsi qu'un ouvrage enterre de type SAUL, lui

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le supermarche ALDI sera exploite du lundi au samedi de 8h30 a 19h30 et de 8h30 a 12h30 le dimanche. Les batiments seront raccordes aux differents reseaux de la commune (electricite, eau potable, assainissement). La toiture du magasin sera valorisee pour la pose de panneaux photovoltaiques. La production photovoltaique sera destinee a l'autoconsommation et le surplus sera revendu pour transfert sur le reseau public. Les eaux pluviales seront collectees et gerees a la parcelle par retention dans des noues et struture enterree d'infiltration (avec surverse ou ruissellement gravitaire vers le fosse / reseau public en cas d'evenement pluviometrique superieur a l'intensite retenue pour le dimensionnement). Les espaces verts seront entretenus par l'enseigne. Les dechets issus de l'exploitation du supermarche ALDI seront tries puis stockes dans un local ferme avant leur collecte selective. Les cartons seront prealablement compactes afin de limiter les volumes. En fin d'exploitation, le batiment pourra etre reamenage par une autre enseigne ou demoli conformement a la reglementation en vigueur, notamment sur la gestion des dechets.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis a aucune procedure d'autorisation environnementale. Il fait l'objet d'une procedure d'instruction pour le depot du permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du site Surface de vente du projet Surface de stationnement Surface de voirie en enrobe Surface d'espaces verts Nombre de places de stationnements VL (dont permeables)	(6350 m2, m2) (953 m2, m2) (1118 m2 , m2) (2017 m2, m2) (1330 m2, m2) (79 (77), unite)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route de Pouance

Lieu-dit :

Localité : Route de Pouance 49500 Segre-en-Anjou Bleu

Code postal : 49500 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°53'19"O Lat. : 47°41'17"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Segre en Anjou Bleu (derniere modification approuvee le 27/09/2022) - Zonage 1AUYc : zone destinee a accueillir des implantations d'activites commerciales

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	ZNIEFF de type II : Ruisseau de Misengrain et ses etangs a un peu plus de 2,3 km au Nord-ouest
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	La commune de Segre en Anjou Bleu est incluse dans les Plans de Prevention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans le departement du Maine et Loire arretes (echeances 1 a 4).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	PPR Inondation de l'Oudon Mayenne approuve le 06/06/2005 : site non concerne
	☑	☐	PPR Minier Anciennes mines de fer du bassin de Segre approuve le 26/06/2009 : site non concerne
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Il n'y a pas de SIS, ex-BASOL, ni site CASIAS au droit du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Perimetre de protection eloignee de la prise d'eau de l'Oudon
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Natura 2000 le plus proche : Directive Habitat faune flore : Basses vallees angevines, aval de la riviere Mayenne et prairies de la Baumette (FR5200630) a environ 15 km a l'Est
D'un site classé ?	☐	☑	Site classe le plus proche : Le Chateau de Dieusie et son parc a environ 2,6 km au Sud

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun captage n'est prevu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable du projet sera effectuee via le reseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet ne prevoit pas de prelevement direct dans les eaux souterraines. Il n'est pas non plus prevu de structures enterrees susceptibles de modifier les ecoulements souterrains. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet sera globalement realise au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas etre generateur de materiaux a evacuer. Si des materiaux doivent etre evacues dans le cadre de travaux de terrassement, ils seront geres conformement a la reglementation sur les dechets et orientes vers des filieres locales. Il en sera de meme des materiaux issus des operations de demolition apres tri et
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Comme indique precedemment, le projet sera globalement realise au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas etre generateur de materiaux a apporter en remblais a l'exception du remblaiement ponctuel d'une
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Dans ce cadre, les materiaux eventuellement excedentaires provenant du site seront reutilises prioritairement avant d'avoir recours a d'eventuels materiaux d'apports exterieurs

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet est en adequation avec les ressources disponibles, les besoins en eau potable et en assainissement seront limites (vestiaires et sanitaires d'un local a usage commercial) et les equipements publics desservent le site deja amenages. Des panneaux photovoltaiques seront implantes en toiture pour produire de l'electricite (energie renouvelable).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Le site n'est inscrit dans aucune zone naturelle classee ou reglementee relative a la biodiversite (faune, flore, habitat). Le projet sera realise sur un site deja artificialise et amenage (habitation) au sein d'une zone peri-urbaine avec des implantations commerciales et des equipements sportifs. Aucune prospection conduite - il existe une possibilite de presence de chauves-souris et d'oiseaux
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le terrain du projet est localise a environ 15 km de la zone Natura 2000 la plus proche : Basses vallees angevines, aval de la Mayenne et prairies de la Baumette (FR5200630). Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats et especes du site NATURA 2000 en raison de la distance les separant.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet sera realise sur un site deja artificialise et amenage par une habitation et ses espaces verts ornementaux. Il s'inscrit dans une zone peri-urbaine a l'interface entre des espaces commerciaux au Sud et des equipements sportifs et terrains de golf au Nord et a l'Est. Il ne consomme aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Le projet n'est pas situe en zone inondable selon la cartographie du PPR Inondation Oudon Mayenne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Les dechets alimentaires du futur supermarche ALDI seront tries et stockes dans des bacs etanches entreposes dans des locaux specifiques, fermes, ventiles et isoles. Le projet n'engendre pas de risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase chantier, le projet est generateur de trafic routier : transport de materiels/ materiaux par camions, deplacements du personnel. Il sera raisonnable (en quantite et duree) et limite par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le supermarche ne devrait pas generer un trafic routier plus eleve par rapport a la situation actuelle puisqu'il s'agit du transfert de l'enseigne deja existante dans la zone commerciale. flux vehicules :
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	En phase chantier, le bruit genere sera lie aux travaux realises avec des engins et au trafic. Cet impact sera limite dans le temps et restera de faible intensite par l'utilisation de materiels respectant les normes en vigueur
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Le site est concerne par le fond acoustique urbain lie a la route de Pouance et aux activites adjacentes existantes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	En phase chantier, le projet n'engendrera pas d'odeurs hormis celles des gaz d'echappement des vehicules et materiels mecanises dont les emissions seront conformes avec la reglementation. Quelques phases ponctuelles
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Les vibrations engendres par le projet seront celles eventuellement generees lors de la phase de travaux par les engins de chantier. L'impact sera limite dans le temps et devrait etre de faible intensite compte tenu des travaux
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	En phase chantier, il n'est pas prevu d'emission lumineuse particuliere. En phase d'exploitation, des lampadaires seront implantes de facon a eclairer prioritairement les zones de stationnements pendant les periodes
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☑	☐	Les environs du projet sont concernes par les emissions lumineuses en provenance des candelabres presents le long de la route de Pouance ainsi qu'aux divers eclairages des etablissements de la zone d'activites
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	En phase chantier, les rejets atmospheriques seront faibles et lies au trafic routier (personnel, approvisionnement, evacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'echappement). En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront lies aux livraisons (limites grace a une organisation optimisee de la logistique) et au trafic routier du personnel et de la clientele. La pollution de l'air lice au trafic automobile
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Afin de gerer les eaux pluviales, il est propose de mettre en place un ensemble de noues, enherbees et connectees par le fond, au droit des espaces verts au centre des stationnements situes au sud-ouest du projet :
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales gerees seront restituees dans le sous-sol par infiltration et le surplus vers le fosse et reseau public route de Pouance.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	En phase chantier, les effluents seront geres au niveau de la base vie/ vestiaires et seront soit raccordes au reseau communal, soit equipes de dispositifs autonomes. En phase exploitation, les effluents domestiques et les eaux de lavage du magasin seront evacues vers le reseau d'assainissement communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	En phase chantier, les travaux de demolition et de construction genereront divers dechets de chantiers (principalement inerte et DIB). Ceux-ci seront tries et elimines conformement a la reglementation. En phase d'exploitation, l'activite generera divers type de dechets non dangereux (cartons, plastiques, bois, etc.) dont l'integralite sera triee et revalorisee (en fonction des filieres existantes et directement accessibles)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le terrain est localise en dehors de tout out perimetre de protection du patrimoine architectural, culturel archeologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le site du projet est localise en zone peri-urbaine d'activites commerciales et d'equipements sportifs, sur un terrain deja amenage et artificialise (habitation). Le projet entrainera un leger changement d'usage du sol en passant d'une parcelle a usage d'habitation a une parcelle a usage commerciale. Ce changement se trouve parfaitement compatible avec les orientations d'urbanisme

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Annexe 8

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste a amenager un nouveau magasin ALDI sur un site deja artificialise au sein d'une zone peri-urbaine d'activites commerciales et d'equipements sportifs, facilement accessible. Le terrain est localise en dehors de tout perimetre de protection de zones naturelles, de patrimoine, ou encore de risque naturel ou technologique. Ainsi le projet ne consomme pas de zone naturelle, agricole ou forestiere. Le projet prevoit de realiser des parkings permeables, de gerer les eaux pluviales a la parcelle et d'amenager des espaces verts peripheriques (surface de l'ordre de 21% du site). Il prevoit de nombreuses mesures d'attenuation de ses impacts a la fois dans la conception et l'exploitation du magasin mais egalement en phase chantier. Le chantier sera relativement classique et l'exploitation du magasin ne devrait pas generer

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom RAOUL

Prénom Kevin

Qualité du signataire Responsable Developpement

À Villepinte

Fait le 11-07-2025

Signature du (des) demandeur(s)